

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

**Convention de
partenariat avec le
Comité des Têtes
Blanches**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Présents à la séance :
23

Le Conseil a été
convoqué le :
4 juillet 2022

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **12 juillet 2022**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : **ONZE JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX (11 juillet 2022)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le onze juillet deux mille vingt-deux à 18h30, à la Verchère, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, ISABELLON Anne (arrivée à 19h07), JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, MONNERY Maguy, RACINNE Christiane, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, VOISIN Laurent.

Etaient excusés : BEAUDET Adrien est excusé et donne pouvoir à MONTEIX Anne, CHERCHI Mickael est excusé et donne pouvoir à Florian DUVERNAY, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, PIZZONE Mylène est excusée et donne pouvoir à Patrick BUHOT et RENAUD Sylvain est excusé et donne pouvoir à Christine ROBIN.

Absent : GARLET Teddy

Rapporteur : MP. BEAUDET

EXPOSE

Le Comité des Têtes Blanches est une association créée en 1963 sur la commune de Charnay-Lès-Mâcon en faveur des personnes âgées de plus de 75 ans. Elle organise chaque année un repas des anciens le 1^{er} mai et un temps de convivialité durant la Semaine Bleue au mois d'octobre. Elle assurait aussi la distribution des colis de Noel jusqu'en 2021 mais en raison du nombre croissant de bénéficiaires, les colis de Noel ne seront pas reconduits et remplacés par une galette des Rois en janvier.

Très impliquée sur la commune cette association regroupe plus de 1000 bénéficiaires et mobilise près de 50 bénévoles pour mener à bien leurs actions. L'association participe à plusieurs manifestations de la commune notamment à l'occasion du 14 juillet et de la Rentrée des associations en septembre. Elle se mobilise aussi sur d'autres événements associatifs tel que le 8 décembre. Les bénéfices récoltés lors de ces manifestations avec des buvettes ou de la restauration permettent de financer leurs actions en faveur des aînés en complément des subventions versées par la commune.

Une convention de partenariat a été conclue en 2019 pour trois ans afin de formaliser les engagements de chacun. Cette convention arrivant à expiration, une nouvelle convention de partenariat est proposée à l'approbation du conseil municipal pour une durée de trois ans.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le projet de convention de partenariat avec le Comité des Têtes Blanches,
VU l'avis favorable de la commission vie associative, sports et loisirs du 28 juin 2022,
Le rapporteur entendu,

Après interventions de JP. PETIT, P. LOPEZ et Mme le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association du Comité des Têtes Blanches.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

